

## Aucun être humain n'est illégal

EDITO : Comble de l'audace politique dont nous gratifie quotidiennement Nicolas Sarkozy, puisque, dit-il, il « l'ose », l'aveu qu'il existe une exploitation (sic) des immigrés sans-papiers par des patrons peu scrupuleux de la dignité humaine. Cela serait une prise de conscience salutaire s'il ne s'agissait de justifier une fois encore leur expulsion. S'il ne saurait être question « d'éloigner » les étrangers par l'opération du racisme le plus vulgaire – ce qui offusquerait la droite bien pensante des très bourgeoises dames de charité – M. Sarkozy nous sort

les violons de l'humanitarisme. La misère serait, en quelque sorte, moins pénible au soleil africain, tous les touristes qui infestent les hôtels de luxe du Tiers-monde, y restaurant à l'envi le bon vieux temps de la Coloniale vous le diront. Ce « haut les cœurs là », c'est de bon droit notre haut-le-cœur.

A entendre la propagande officielle telle qu'elle se donne ad nauseam à chaque journal télévisé, le sans-papiers à la « faveur » d'émeutes en banlieues une racaille légitimant à elle seule l'exclusion et l'expulsion, la justice expéditive et les

expédients policiers. Que dire des ces analyses averties en songeant au silence qui entoure cette autre espèce de délinquants qui tient les bourses, défaisant le destin de plusieurs centaines de millions de personnes ?

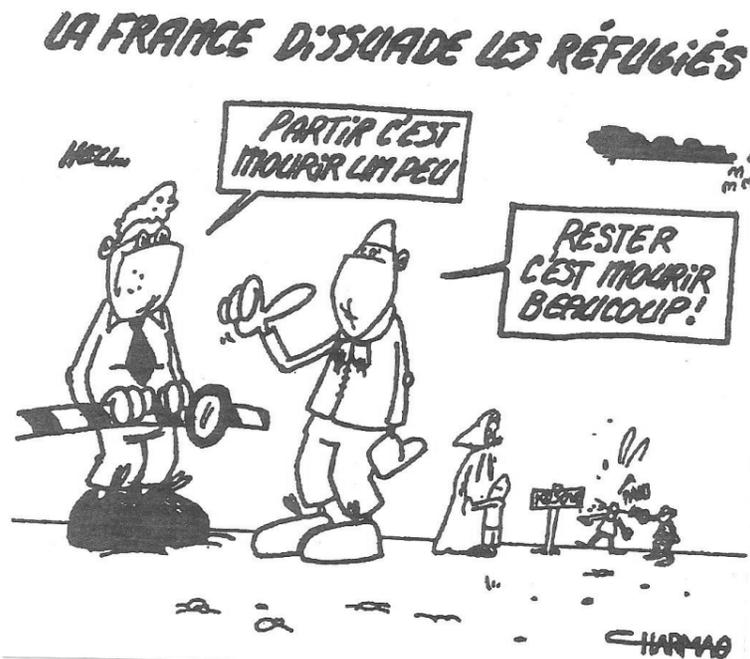
Ce sont bien les marchés spéculatifs avec ses mafieux patentés qui sont à l'origine des migrations que dénoncent les politiciens plus ou moins libéraux selon qu'ils se réclament de droite ou de gauche. Ce sont bien les marchés qui organisent le pillage des ressources du Tiers-monde en permettant des transferts de capitaux sans le moindre « contrôle d'identité ». Ce sont ces mêmes marchés qui poussent à l'exil tous ces êtres humains transformés en parias et les condamnent à une logique impitoyable : travailler comme esclave en Occident, mourir au pied des remparts de Ceuta, ou chez eux, mais de faim.

En outre, l'Occident ne peut se passer de cette manne que représente pour lui le travail clandestin. Aucune part de marché ne saurait être gagnée pour un pays comme la France sans ces ouvriers sous-payés. Leur nombre est incompressible (100 000, selon Morice), pour maintenir le niveau de richesse produite sur le territoire national. Les chantiers de Saint-Nazaire (et les emplois traditionnels qu'ils génèrent aussi) par exemple ne doivent leur existence qu'à cette main d'œuvre sans-papiers. Avec une politique de reconduite à la frontière, il est surtout question d'exploiter à flux tendu ces ressources en force de travail. Les clandestins sont ainsi réduits à la condition de

marchandise de contrebande vite exploitée puis jetée, en attendant le nouvel arrivage. Hypocrisie encore quand par ailleurs cela s'accompagne d'une politique d'immigration choisie qui consiste en un pur et simple pillage des nations pauvres de ses élites scientifiques, qui auraient été précieuses pour envisager le développement de leur pays d'origine. Aux Etats-Unis, ce principe est connu et reconnu depuis longtemps sous le nom de « brain-drain ».

Cette chasse orchestrée aux clandestins en devient d'autant moins tolérable. Outre qu'elle flatte et instrumentalise une population française raciste de façon endémique, elle justifie l'existence des frontières dans cette internationale du fric et de la magouille instituée, c'est-à-dire la captation par quelques grands capitalistes du Nord du produit du travail à l'échelle mondiale. Après avoir socialement incendié la planète, Etats et patrons se métamorphosent en pompiers de la répression, dont la figure emblématique est toujours un ministre des armées, de l'intérieur...

Ainsi la vision humanitaire de la politique ne fait que donner le change à la répression des plus fragiles. Dans cette perspective quand régularisera-t-on le jeune lycéen dont le père a travaillé 40 ans en France. Pour des raisons strictement humaines, il aurait dû pouvoir envisager pour son enfant un avenir ici. Mais, c'est peut-être justement l'avenir de notre société que nous chassons en envoyant se dessiner le reflet sur le visage de l'étranger. Il est toujours temps de renverser par la lutte cette funeste prophétie.



## Femmes sans papiers : Etat de violence et violence d'Etat

**Clandestinité, enfermement, absence de liberté, peur des contrôles, violences policières, criminalisation, précarité...** les conséquences des politiques d'immigration de l'Etat français touchent l'ensemble des personnes étrangères, hommes et femmes, qui se retrouvent ou risquent de se retrouver en situation « irrégulière ». Femmes et hommes subissent la même politique répressive et xénophobe de Debré en 93, Pasqua en 95, Chevènement en 2001 et Sarkozy en 2004 et 2005.

Mais le cumul de ces législations avec un régime patriarcal français et mondial crée des situations particulièrement violentes pour les femmes. Soit parce que ces législations contiennent une démarche familialiste, soit parce qu'elles refusent expressément de reconnaître les dangers que peuvent subir les femmes dans certains pays, elles placent ou laissent les femmes dans des positions de soumission, d'enfermement ou de violence. Selon la Convention de 51 et les recommandations du Haut Commissariat aux Réfugiés, les femmes migrantes doivent être considérées comme un « groupe social discriminé », pourtant, elles sont tout autant visées par la répression.

**Etat des lieux, état des lois :** Dans un pays où la libre circulation n'existe que pour les

marchandises, les femmes (et les hommes) étrangères doivent bien évidemment justifier leur présence ou leur maintien en France. Parce que la législation est sélective en matière d'octroi d'un titre de séjour<sup>(1)</sup> aux « travailleur-euses » et aux étudiant-e-s, il reste la possibilité de demander un droit au séjour pour des raisons de « Vie privée et familiale ». Bien évidemment se cache à peine derrière ce terme, l'omnipotence d'une logique familialiste et patriarcale qui rend difficile pour les femmes d'exister en France en tant qu'individu autonome.

**Compagne ou conjointe d'un français ou mère d'enfant français :** Les femmes obtiennent un titre de séjour provisoire (un an<sup>(2)</sup>) renouvelable, avant d'obtenir la carte de 10 ans, par le mariage ou le PACS avec un français. C'est « la vie commune » qui donne droit au renouvellement du titre de séjour, et c'est avec « Monsieur » que « Madame »

(1) Un pouvoir " discrétionnaire " est en plus laissé au préfet dans l'interprétation de tout un pan de cette législation sélective.

(2) Rappelons qu'un titre de séjour d'un an ne donne pas droit au RMI mais juste le plus souvent, le droit au travail !!!

doit se rendre à la préfecture pour attester du maintien de cette vie commune et donc du titre de séjour. Si rupture il y a, avant les deux ans de vie commune exigés et l'obtention de la carte de 10 ans, les femmes se retrouvent sans papiers. Même si, et c'est de plus en plus appliqué, elles amènent les preuves de leur « bonne intégration » (contrat de travail et bail d'un logement), il existe un sérieux risque de perdre leur droit au séjour. Si la vie commune a duré plus de deux ans, c'est du pouvoir discrétionnaire des préfets que dépend le renouvellement du titre de séjour.

**Victimes de violences conjugales :** La dernière loi Sarkozy (et avant ça des circulaires), sur pressions des associations d'accueil des femmes victimes de violences, prévoit que si une conjointe d'un français ou d'un étranger en situation régulière, subit des violences conjugales, et que de ce fait la « vie commune » est rompue, les préfets peuvent lui renouveler son titre de séjour. Il faut que ces violences conjugales soient prouvées par les femmes (témoignages, plaintes, mains courantes, attestations médicales...) et que le préfet estime ces preuves recevables. Reste que même dans ce cas le délai de deux ans de communauté de vie persiste. Avant ou après cette loi, beaucoup de femmes se retrouvent donc à choisir entre

### Infos & Analyses Libertaires

#### SOMMAIRE

Page 1-2

**Femmes sans papiers : Etat de violence et violence d'Etat**

**Sans papiers, mais pas sans DIGNITE.**

Page 3

**Régularisation des Sans Papiers... et libre circulation!**

**2006: Menons la lutte des sans-papiers sur tous les terrains!**

Page 4

**Liberté de circuler, liberté de s'installer!**

Contacts C.G.A.

...Suite de la page 1...

subir la barbarie du privé ou celle de l'Etat. Si le gouvernement actuel a annoncé à grand renforts médiatiques vouloir lutter contre les violences conjugales, deux ans, semble être le délai pendant lequel il tolère qu'une femme soit anéantie par son conjoint. Les associations d'accueil de femmes ont défini la situation des femmes concernées de « Double violence » (privation de papiers ou impossibilité d'en obtenir du fait des violences conjugales). Avant ou après ce délai de deux ans de vie commune, les femmes ont donc à prouver les violences subies (ce qui est particulièrement difficile et constitue en soit une violence) sinon elles sont soupçonnées de mariage blanc. Car c'est bien la chasse au mariage blanc qui prévaut dans cette loi et dans l'ensemble de la politique d'immigration actuelle. Les moyens employés, particulièrement dégradants pour les individus, sont l'occasion de criminaliser les étrangers : interrogatoire à la police des frontières, questionnements sur la vie intime et la sexualité des personnes...

**Situation d'esclavage :** Certaines femmes, conjointes de français, vivent ou ont vécu des situations d'esclavage. Des français sont allés les chercher au pays, soit en passant par des annonces, soit par des agences matrimoniales. Pensant trouver plus de liberté et de droits, ces femmes se retrouvent confrontées à un mari qui cherchait en elles la docilité perdue des françaises. Travail forcé, enfermement, violences, viols, elles vivent un véritable cauchemar dans un pays qu'elles croyaient être celui des droits des femmes. Le plus souvent leur mari « ne leur font pas les papiers » ou elles en sont dépendantes pour leur titre de séjour, ce qui maintient leur enfermement. Après avoir dénoncé l'esclavage subi, elles se retrouvent en situation irrégulière en France, particulièrement lorsque leur conjoint leur a volé leur passeport.

**Conjointe d'un immigré venue par regroupement familial :** Les dispositions législatives depuis octobre 2003 ont durci les conditions du

regroupement familial en renforçant le lien entre vie commune et délivrance d'un titre de séjour. Ces dispositions accroissent une dépendance dangereuse des femmes vis-à-vis de leur conjoint notamment dans le cas de violences conjugales ou familiales.

**Demandeuses d'asile fuyant des violences sexistes dans leur pays :** Militantes politiques, militantes pour les droits des femmes, femmes de dignitaires ou de militaires, ou simplement parce qu'elles sont femmes, beaucoup de femmes étrangères vivant en France ont subi des violences sexistes dans leur pays en guerre ou pas. Ces violences, viols, agressions sexuelles, tortures, viols de leurs enfants, ne constituent pas une raison suffisante pour l'Etat (via l'OFPPRA) pour qu'un statut de réfugiées politiques leur soit accordé. Les craintes de subir à nouveau ces violences en cas de retour au pays, non plus. Récemment, la création de « la protection subsidiaire » qui accorde un statut aux personnes craignant pour leur intégrité physique dans leur pays d'origine, et l'accord de cette « protection » à des femmes ayant subi des violences notamment familiales laissent un petit espoir à certaines. Précisons les conditions inhumaines dans lesquelles les demandeurs d'asile ont à deman-



der un statut de réfugiés. Ils doivent, comme devant un tribunal, exposer les faits subis dans leur pays, dans une salle publique (et non à huis clos), des questions leur sont posées qui mettent volontairement en doute les faits. Les motivations des rejets<sup>(3)</sup> de la demande d'asile sont le plus souvent une affirmation de la part de l'OFPPRA de « non véracité des allégations tenues par le/la demandeur-euse ». Nous pouvons facilement imaginer la violence que représentent ces mots pour une femme qui a subi un ou des viols dans son pays en guerre.

**Femmes en situation de prostitution :** Des femmes migrantes, venues des pays d'Europe de l'Est et d'Afrique subsaharienne, se retrouvent enchaînées à des réseaux de prostitution européens. Violentées, violées elles sont mises sur les trottoirs français. Certaines obtiennent des titres de séjour en se mariant mais la plupart sont sans papiers et totalement dépendantes du réseau proxénète. Un décret d'août 2004 les touche particulièrement puisqu'elles doivent justifier d'une résidence personnelle pour continuer leurs démarches de demande d'asile, ceci dès le renouvellement du premier récépissé. Les domiciliations postales, toujours exigées, sont considérées comme insuffisantes par la Préfecture. Ne pouvant prétendre, en tant qu'étrangères et prostituées, à la location d'un appartement, les femmes vivent, pour la plupart, à l'hôtel. Inutile de dire qu'aucun hôtelier ne souhaite déclarer héberger une prostituée, de surcroît étrangère, par peur des poursuites judiciaires. Ajouter à cela la récente injonction de Sarkozy à criminaliser les prostituées, elles subissent depuis plusieurs mois de véritables rafles de la part de la police qui utilise la procédure sur « le racolage passif » pour arrêter les femmes sans papiers prosti-

<sup>(3)</sup> Des raisons de coopération politiques ou économiques avec les pays d'origine des demandeur-euses pourraient certainement expliquer une partie des refus.

tuées.

**Violences familiales (mariages forcés) :** Depuis les lois Pasqua notamment, certaines femmes qui sont nées en France et qui y ont vécu une grande partie de leur enfance se retrouvent sans papiers parce qu'elles ne peuvent justifier leur présence en France dans les dernières années. Amenées au pays d'origine de leur famille, de force, pour y être mariées, elles y passent plusieurs années enfermées dans une vie et un pays qu'elles n'ont pas choisis. Elles ne peuvent alors pas faire la demande exigée par la loi de titre de séjour et/ou de nationalité française avant leurs 18 ans. Lorsqu'elles peuvent rejoindre la France, si le temps écoulé est trop long depuis leur départ forcé, elles se retrouvent sans droits.

Si lutter avec les sans-papiers passe par la demande de la régularisation de toutes et tous, une analyse féministe permet d'envisager autrement la revendication de la libre circulation des individus. Par essence, la politique d'immigration est violente et liberticide parce qu'elle organise un régime d'exception pour une partie des individus. Elle alimente aussi une logique patriarcale parce qu'elle est familialiste. De même, la création d'un régime d'exception pour les femmes (victimes de violences notamment) à l'intérieur du régime d'exception exacerbe une potentielle violence de l'Etat : reconnaître ou rejeter l'effectivité de ces violences.

Pris dans l'urgence sociale et humaine des luttes pour la régularisation, il existe un véritable risque pour nous libertaires, de ne pas considérer les histoires de vies individuelles au regard des autres systèmes de domination. Ne pas être attentifs aux violences sexistes (subies en majorité par les femmes), exercées par d'autres individus ou par l'Etat reviendrait à ne construire que la moitié du combat anarchiste.

Lenaïc

## SANS PAPIERS mais PAS SANS DIGNITE !

**La lutte des « Sans Papiers » existe depuis que les « papiers » existent !**

Elle est la négation d'un ordre imposé aux Hommes, la négation de tout ce qui représente, de près ou de loin, l'ordre établi : frontières, Etats, nationalismes, communautarismes etc. Une lutte qui (comme beaucoup d'autres), se mène le plus souvent contre « les Lois » !

**Les Lois :** C'est, à partir de 1974, sous le septennat de Giscard d'Estaing, que le Conseil des ministres va suspendre l'immigration des travailleurs étrangers.

La prison d'Arenx, sur le port de Marseille, est le premier centre de rétention connu... En 1977, on assiste à la systématisation des opérations « coups de poing » avec interpellations massives dans certains quartiers... C'est aussi l'Interdiction de travailler pour les nouveaux arrivants au titre de regroupement familial. En 1980, avec la Loi Bonnet, l'entrée ou le séjour irréguliers deviennent des motifs d'expulsion. L'étranger ainsi refoulé peut être maintenu dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire pendant le temps nécessaire aux préparatifs de son départ.

En 1981, la loi Peyrefitte légalise les contrôles d'identité « à titre préventif ». Ces derniers vont permettre de repérer les étrangers en situation irrégulière. Entre 1981 et 1982, nous assistons à une opération de régularisation exceptionnelle d'environ 130000 étrangers. L'abrogation de la loi Bonnet se fait au même moment. **L'expulsion n'est plus administrative, elle devient judiciaire.** Les étrangers mineurs ne peuvent plus être expulsés.

En 1987, sous prétexte de lutter contre le terrorisme, le gouvernement rétablit les visas pour la plupart des visiteurs. La reconduite de force à la frontière est maintenue et les « centres de rétention » sont légalisés, en contradiction avec l'article 66 de la constitution : « nul ne peut être arbitrairement détenu ».

Après le « seuil de tolérance » de Mitterrand en 1989, en 1991 c'est Edith Cresson qui évoque des « charters » pour éloigner les clandestins. J. Chirac dénonce le « bruit et l'odeur » des étrangers. Michel Rocard se refuse à accueillir « toute la misère du monde ».

En 1991, c'est aussi la ratification des accords de Schengen instaurant le visa unique et une coopération policière et judiciaire.

En 1992, la loi permet de maintenir dans les « zones d'attente » des ports et des aéroports

les étrangers non admis sur le territoire et les demandeurs d'asile pendant un délai pouvant aller jusqu'à vingt jours.

En 1993 la loi Pasqua procède à une refonte de l'ordonnance de 1945 dans le sens d'une sévérité accrue, notamment par rapport à 1986 : allongement de la durée de rétention et limitation du pouvoir du juge, possibilité pour le préfet d'assortir la reconduite à la frontière d'une interdiction du territoire etc...

**La Lutte :** En 1996, avec Chirac aux commandes, débutent les premiers grands mouvements de Sans papiers. Ils s'installent dans l'église Saint-Ambroise à Paris (11ème). Ils en seront délogés quatre jours plus tard par la police.

En juillet 1996, dix Sans Papiers entament une grève de la faim à l'église Saint-Bernard dans le 18ème arrondissement. Le 23 août, à l'aube, la police entre dans l'église à coups de hache pour mettre fin à l'occupation.

En février 1997, répondant à un appel à la désobéissance civile, **100 000 personnes manifestent à Paris contre le projet de loi Debré**, projet qui oblige les personnes hébergeant des visiteurs étrangers à déclarer à la préfecture le départ de ces visiteurs.

**Les Lois :** Le candidat Lionel Jospin promet, lors d'un meeting à Lille, d'abroger les lois Pasqua / Debré et de « régulariser les Sans Papiers »

En Juin 1997, une procédure de régularisation est mise en place par Chevènement, ministre de l'intérieur. Seule, une partie des personnes concernées (80 000 sur 140 000) vont bénéficier des effets de cette circulaire. Le nouveau gouvernement (de gauche plurielle) renonce de fait à abroger les lois Pasqua et Debré.

En 1998, la Loi Guigou sur la nationalité restaure, de manière partielle, le droit du sol, amputé par la loi Pasqua.

**La Lutte :** En octobre 1998, la lutte s'amplifie au niveau national. A Perpignan création d'un Collectif de lutte de Sans Papier. Un Comité de Soutien aux Sans Papiers se crée simultanément. Il va fonctionner plus de deux années durant avec des réunions hebdomadaires et un fonctionnement à l'unanimité...

La lutte avec occupation de l'ancien temple ne cessera jamais d'être unitaire et dynamique : manifestations, parrainages républicains,

meetings, fêtes de soutien, montée à Paris au printemps de 1999 lors de la manifestation nationale, envahissement de la Préfecture, manifestation devant la PAF...

**A la fin de l'année 2000, les 43 Sans Papiers qui composaient le collectif ont tous été régularisés...**

**Les Lois :** En 2001 c'est le premier tour de vis sécuritaire, avec la Loi sur la Sécurité Quotidienne. La gauche surfe sur un climat sécuritaire qui ne sera pas sans conséquence pour les étrangers.

En 2002-2003 c'est le deuxième tour de vis sécuritaire. En quelques mois sont votées les Lois sur la Sécurité Intérieure (Sarkozy) et les Lois Perben.

**La Lutte :** En octobre 2002 à Perpignan création d'un second Collectif de lutte de Sans Papiers...

Là encore un Comité de Soutien aux Sans Papiers se crée dans la foulée... Plusieurs centaines de Sans Papiers sont concernés par la lutte. En Août 2003, Nasser B., porte parole du collectif, est arrêté et reconduit en Algérie, malgré une mobilisation des forces du Comité de Soutien (les libertaires en première ligne), à Perpignan, à Sète, à Montpellier et à Marseille...

Ce n'est qu'en novembre 2004, qu'une délégation est reçue en Préfecture en présence de Boumedienne (l'actuel porte parole des Sans Papiers) afin de déposer environ 130 dossiers de demande de régularisation « collective ». Une vingtaine de Sans Papiers (Célibataires, familles et jeunes scolarisés confondus) se voient régularisés, lors d'une réunion en préfecture, en 2005...

Après une augmentation sérieuse des arrestations et expulsions vers les pays d'origine et l'arrestation des jeunes majeurs scolarisés (août 2005 : Bazy et Boussaada), une nouvelle réunion en préfecture, (en novembre 2005) a permis d'envisager quelques régularisations de jeunes...

Des manifestations devant le Centre de rétention de Rivesaltes en décembre 2003, à nouveau en octobre 2005 (à l'initiative de la CGA) et en novembre 2005 (à l'initiative du MRAP), des manifestations en ville, des réunions publiques, des fêtes de soutien n'ont pas permis d'obtenir des résultats plus importants...

**Les Lois :** En février 2003, Sarkozy annonce le retour des expulsions par charter. En 2 mois,

plus de 450 personnes subissent ce traitement.

En octobre 2003, Sarkozy fait voter à l'assemblée une nouvelle modification de l'ordonnance de 1945 relative au séjour des étrangers : les maires peuvent refuser de délivrer les attestations d'accueil ; la durée de rétention passe de 12 à 32 jours ; allongement de la durée de vie commune d'un couple mixte marié avant l'attribution d'une carte de résident (2 ans), de même pour l'exercice de l'autorité parentale sur un enfant français. Le nombre de renouvellements d'une carte d'un an, avant délivrance de plein droit d'une carte de dix ans, passe de 3 à 5 ; assouplissement de la double peine.

Le gouvernement décide la suppression de l'Aide Médicale d'Etat (AME) pour les étrangers en situation irrégulière.

En décembre 2004 la circulaire d'harmonisation des critères de régularisation de Sarkozy développe la suspicion sur les dossiers des malades, des regroupements familiaux et sur les preuves de séjour. Elle réduit au strict minimum les régularisations exceptionnelles à la libre appréciation des préfets annoncées à grands renforts de publicité...

**La lutte continue !**

Edward



# Régularisation des Sans Papiers... et libre circulation!

«Des papiers pour tous!» pourrait apparaître comme étant un mot d'ordre irresponsable, car l'ambiguïté est dans ce «tous». Dans le même esprit, on a vu peu à peu apparaître des pancartes exigeant l'«abrogation de toutes les lois xénophobes». Alors, si on veut faire abroger toutes ces lois, pourquoi ne pas annoncer clairement la couleur : **en finir avec les frontières** ! Déjà, on a vu naître ici et là des dissensions entre les choix politiques et tactiques qui correspondent à ces questions.

En fait, malgré ces fortes dissensions (contradictions), les Sans Papiers ont réussi, sans le vouloir tout à fait, à prendre de court l'ensemble des associations et partis «démocratiques». Et voilà comment la fermeture des frontières, considérée longtemps comme une chose naturelle, a laissé place à l'option, plus logique, de **l'ouverture des frontières** grâce notamment aux mouvements des Sans Papiers.

La libre circulation est maintenant une idée qui fait florès dans les tracts, dans les articles de journaux, dans les débats. C'est une avancée incontestable, mais c'est ici que les difficultés surviennent. Anesthésiées par la xénophobie officielle, mobilisées au jour le jour par les injustices et les brutalités les plus criantes faites aux étrangers, les organisations «démocratiques» ont régressé dans leur réflexion. Bien souvent, elles n'ont pas grand chose à opposer aux principaux arguments contre **l'ouverture des frontières** que peuvent être le chômage, les accords internationaux, les tensions «ethniques», l'aggravation des déséquilibres Nord-sud, etc.

Pour notre part, nous considérons que **la libre circulation** est, entre autres choses, un principe philosophique qui n'a pas à être contesté en tant que tel, et qu'il ne saurait *a priori* être considéré comme un objectif irréaliste ou démagogique. «Libre ou non», la circulation des hommes existe et existera toujours !

Objectif raisonnable donc, l'ouverture des frontières ne se justifie pas seulement parce que le système actuel qu'elles génèrent paraît illogique, injuste et sans avenir. En fait, dès lors que les Etats interdisent ou qu'ils limitent la circulation des hommes, ils mettent en place un principe qui favorise nécessairement l'avènement d'un monde caractérisé par un développement inégal des nations et des régions, un monde qui instaure un système s'apparentant à l'apartheid.

Vérité peut-être désagréable à entendre, mais il n'y a pas de différence de nature entre le contrôle des frontières et le thème de la «préférence nationale» popularisé par l'extrême droite. Pas plus du reste qu'avec le «seuil de tolérance»...

La plupart de ceux qui soutiennent les Sans Papiers jugent l'ouverture des frontières comme une chose sympathique mais utopique. Ils n'ont raison que sur un point : la libre circulation est un objectif impensable dans l'état actuel des choses, c'est-à-dire **dans un ordre mondial et national dominé par le libéralisme économique**. Mais ils omettent de voir que cet objectif peut contribuer à modifier l'état inégalitaire des choses, pour peu qu'on intègre la lutte des Sans Papiers dans un combat plus général contre l'orientation libérale de la société.

GPA Perpignan



Interview de Floriane (militante à SUD-Etudiant Perpignan)

**- Pourquoi ton syndicat est-il impliqué dans la lutte des Sans-Papiers ?**

Tout d'abord, une des priorités de notre syndicat est la lutte pour la régularisation de tous les Sans-Papiers. Durant l'année universitaire 2003-2004, nous avons soutenu un étudiant malien afin qu'il puisse obtenir une carte de séjour. Cet étudiant avait sa carte d'étudiant à l'université de Perpignan mais la Préfecture, pour de mauvaises raisons, avait refusé de lui reconduire sa carte de séjour. Nous avons été à l'initiative d'un collectif « Justice pour Daouda » et nous avons travaillé avec le Comité de soutien aux Sans-Papiers pour sa régularisation. Finalement grâce à cette lutte, Daouda a obtenu des papiers.

Nous avons toujours revendiqué la non intervention de la Préfecture pour une affaire universitaire. Si la fac inscrit un étudiant, je ne vois pas pourquoi il ne pourrait obtenir une carte de séjour. Notre revendication est très simple : une carte d'étudiant = une carte de séjour.

Je pense aussi que la lutte pour la régularisation des Sans-Papiers doit faire partie intégrante de la lutte contre les inégalités sociales. Et bien souvent, on omet cela...

**- Peux-tu faire un bilan de la participation de SUD-Etudiant Perpignan au sein du Comité de soutien aux Sans-Papiers à Perpignan ?**

Nous avons une présence régulière et active. Nous participons à toutes les actions en faveur de la régularisation des Sans-Papiers : actions devant le Centre de rétention de Rivesaltes, manifestations en ville, etc... Lors de la manifestation du 4 octobre dernier, nous avons participé au cortège contre la précarité avec la CGA, la CNT et le Collectif des Sans-Papiers de notre ville. A la différence des autres organisations syndicales, nous avons décidé de terminer la manif devant la Préfecture en soutien aux Sans-Papiers.

Je peux aussi rajouter que j'ai remarqué, ainsi que tous mes camarades de SUD-Etudiant, que l'ultra majorité des organisations (syndicats, associations, partis politiques) sont signataires de ce comité de soutien mais viennent finalement très peu aux réunions et aux actions. En conclusion, mon syndicat considère que cette lutte est aussi importante que la lutte contre les réformes libérales par exemple.



## 2006 : Menons la lutte des Sans Papiers sur tous les terrains

**Les effets de manches de Sarkozy ne peuvent tromper personne.** Quand il annonçait un réexamen des dossiers tenant compte «du plan social et humain», ses critères d'humanité s'évaluaient à l'aune des refus opposés aux demandes de régularisation ! Le harcèlement judiciaire et policier contre les immigrés ne laisse aucun doute quant à la volonté «d'ouverture» du gouvernement. De plus, la persistance de l'exploitation des sans papiers est non seulement causée mais voulue par le système capitaliste et L'État qui le sert. En donnant actuellement la chasse aux Sans Papiers, Sarkozy cherche à les faire se terrer et à accepter leur situation précaire sans mot dire!

La mobilisation constante des Sans Papiers eux-mêmes a pourtant permis, dans certains cas, d'empêcher L'État de commettre les violations les plus flagrantes de ses propres lois. C'est par-dessus tout l'indifférence de l'opinion et l'absence de réel soutien, qui ont permis à l'arbitraire tout puissant de L'État policier d'être la règle, avec les conséquences que l'on sait.

L'État s'est construit en inventant les notions de frontières, de citoyenneté, de nation comme conditions indispensables à la survie du groupe national. Cette idéologie repose sur la peur et donc l'exclusion de l'autre. La fermeture des frontières et l'exploitation de l'étranger avec ou sans papiers représentent donc les formes d'un racisme omniprésent inhérent à la conception d'Etat nation. Pour lutter contre ces formes visibles de l'oppression étatique, c'est bien plus qu'une rupture dans la politique d'immigration qu'il faut exiger.

**A bas toutes les frontières !** En effet il ne suffit pas seulement de vouloir les ouvrir, mais il faut aussi (et surtout) lutter pour les supprimer parce qu'elles sont les instruments de l'oppression économique, sociale et morale que nous subissons toutes et tous. Exiger la liberté de circulation et d'installation des personnes, ce n'est pas seulement demander un réaménagement des politiques migratoires. Il ne faut pas seulement vouloir des papiers pour toutes et tous, mais **pas de papiers du tout !**

Deux nécessités nous paraissent incontournables:

En premier lieu nous devons affirmer ou réaffirmer la liaison entre l'antifascisme et l'antiracisme. Rappelons que la lutte contre l'Europe de Schengen et contre la xénophobie au pouvoir en France est complémentaire de la lutte contre la montée du fascisme.

En second lieu, nous pouvons lier ce qui précède avec l'anticapitalisme et l'anti-impérialisme que nous prônons. Nous devons soutenir tous les sans papiers qui s'organisent, sur tous les terrains. A leurs côtés, nous devons

- renforcer leurs mobilisations,
- dénoncer toutes les formes d'arbitraire : suspicion systématique, contrôles d'identité, arrestations...
- lutter contre la surexploitation dont ils font l'objet,
- organiser la résistance aux expulsions dans les aéroports comme devant les centres de rétention.

GPA Perpignan

**Si Schengen m'était conté....** L'Espagne, l'Italie et la France vont signer un accord approuvant des patrouilles en Méditerranée, dans le but de contrer le flux des immigrés illégaux, ont déclaré jeudi 01/12/05 le Premier ministre espagnol, Jose Luis Rodriguez Zapatero, et son homologue italien, Silvio Berlusconi. A l'issue de leur rencontre à Rome, MM. Zapatero et Berlusconi ont indiqué qu'ils souhaitaient que l'accord puisse être signé en janvier à Madrid. Conformément à cet accord, considéré comme un accord de Schengen en matière maritime, les ministres de la Défense et de l'Intérieur des trois pays doivent coopérer dans la lutte contre le trafic humain, les activités criminelles et le terrorisme en Méditerranée. "Les actions visent principalement la Méditerranée, mais peuvent s'étendre à l'Atlantique", a expliqué M. Zapatero, ajoutant que "la politique de l'immigration est le plus important problème qu'affrontera l'Union européenne dans les prochaines années"...

Interview de Boumediene, porte parole des Sans Papiers

**Dans quelle circonstance es-tu entré dans la lutte des sans-papiers ?**

J'ai été contacté pour entrer dans le collectif et pour en être le porte-parole à la suite de l'expulsion de Nasser à la fin août 2003. J'ai accepté après un moment de réflexion pour aider mes amis sans-papiers.

**Quelles difficultés as-tu rencontré dans cette tâche ?**

C'est une grande responsabilité que d'être porte-parole. J'étais moi-même sans-papiers et je prenais des risques en me mettant en avant. De plus j'étais sans revenus, sans travail. Le contact avec les sans-papiers était difficile car il ne demandait qu'une chose : des papiers. La lutte ne pouvait leur garantir à coup sûr de les obtenir.

**Pourquoi, après avoir obtenu tes papiers, as-tu continué ?**

Je continue pour aider les sans-papiers, si je peux. Il y a encore un comité de soutien et la lutte continue. Je manifeste ma solidarité.

**Que veux-tu ajouter ?**

La lutte a été bien menée malgré quelques défailances. Si on a obtenu des régularisations c'est grâce à elle. Elle doit continuer aussi du fait de la pression sur les jeunes scolarisés.

Rodolphe

# Liberté de circuler, liberté de s'installer ! Légale ou illégale, l'immigration est légitime !

# Parents raflés, enfants en danger !

**Nations, frontières, sont des réalités sanglantes** ( avec leur envers répressif : contrôles, rafles, expulsions, guerres... ) que trop de monde trouve légitime : Et pour cause, voilà des années que l'Etat, le patronat et les politiciens martèlent par tous les moyens les idées nationalistes, basées sur le racisme, la défense des frontières, l'opposition entre français «de souche» et immigrés, entre personnes avec ou sans papiers. Pourtant, il n'y a aucune raison pour que le fait d'être né quelque part ou le fait d'avoir des parents nés quelque part nous donne des droits particuliers sur un territoire. Pas plus qu'il n'est normal que d'autres soient privés de ces mêmes droits, en premier lieu le droit de circuler et de s'installer là où on le désire. A partir de ces préjugés, on a fait des immigrés des boucs émissaires. Ceci dans le seul objectif de diviser la classe des travailleurs, notre classe ! Alors que nous n'avons d'autre patrie qu'une condition commune d'exploité-e-s par delà les frontières. Tout cela pour empêcher nombre de nos camarades d'exploitation, de misère, d'identifier leurs ennemis réels : les patron-ne-s et les actionnaires des tous poils et de toutes nationalités, les Etats d'ici ou d'ailleurs. Celles et ceux dont les intérêts n'ont réellement rien à voir avec les nôtres !

**A grands coups de matraquage médiatique et policier**, l'Etat et les gouvernements successifs ont légitimé et accentué la répression sur les travailleur(se)s immigrés : en traquant les «sans papiers». En durcissant sans cesse les lois sur l'immigration et les possibilités d'obtention d'un titre de séjour, en opposant immigration «légale» et «illégale».

**Pourtant, tout cela n'est qu'une vaste et grande hypocrisie** : L'Etat est pareil à un propriétaire de maison qui aurait fermé sa porte mais laissé volontairement la fenêtre ouverte dans le secret espoir de pouvoir surprendre un éventuel «intrus» (quelqu'un qui serait venu y chercher un peu de chaleur), de crier «au voleur», et d'obliger «l'intrus» à travailler gratuitement ou pour une misère en menaçant d'appeler la police. L'Etat connaît très bien les réseaux d'immigration clandestine. Il sait pertinemment que le patronat utilise les «sans papiers» comme main d'oeuvre corvéable à merci car ultra-précaire. Lors des descentes pour «travail au noir», les patron-ne-s ne sont jamais inquiété-e-s et c'est aux «sans papiers» qu'on fait payer l'illégalité constatée, en les emprisonnant et les expulsant. A tous les coups, c'est le patronat qui gagne : Il fait baisser le coût de la main d'oeuvre, paye des salaires de misère, et essaye de nous opposer les uns aux autres sur des bases de couleurs de peau ou d'origines, sur celles d'un bout de papier dont toute une vie dépend ! L'Etat, dans cette affaire, forme avec le patronat un beau gang de racketteurs !

Une foutue hypocrisie que cette légalité qui n'a d'autre objectif que de faire pression sur les travailleur(se)s, attaquer leurs conditions de travail tout en les divisant. Qui vise à habituer la population à vivre dans la peur et le flicage permanent. Plus que jamais, quand il est question d'immigration, la loi n'est pas la justice sociale. La loi n'est que le rempart d'une politique et d'un système économique inégalitaire et répressif !

**La liberté de circulation et d'installation sur l'ensemble de**

**la planète est une liberté fondamentale.** Parce qu'il n'y a aucune raison pour que le fait d'être né quelque part soit une condition pour circuler, se déplacer, résider sur cette terre. Aucune raison valable en tout cas. Parce que le seul qui vole «notre» pain, c'est le patronat qui nous exploite, nous licencie, ici ou ailleurs. Parce que l'existence de frontières est non seulement une absurdité d'un point de vue humain, mais également et partout un outil d'asservissement et de pillage. Elle n'est rien d'autre qu'une construction des Etats et de la bourgeoisie, visant à diviser celles et ceux qu'ils exploitent à travers le monde, sans aucun complexe «national». Quand la bourgeoisie n'a pas de frontière, quand elle peut circuler librement (l'argent ouvre toutes les portes... et tous les barbelés), les classes populaires partout dans le monde, sont, elles, assignées à des territoires, contrôlées, divisées... Pourtant, de qui sommes-nous le plus proche : d'un Selliers, d'une Pariât, d'un grand patron français, ou des autres travailleur(se)s, chômeur(se)s qui partagent la même exploitation que la nôtre, ici ou ailleurs ? C'est avec le sang des peuples que le capitalisme a tracé ses frontières. Un sang versé dans des guerres dont l'objectif premier a toujours été de piller, de rançonner un peu plus fort, de récupérer des marchés pour la bourgeoisie de tel ou tel pays.

**Une immigration légitime !** La déferlante raciste orchestrée par l'Etat a bel et bien un seul but : faire des immigré(e)s les boucs émissaires des problèmes sociaux. Faire diversion pour faire oublier que les seuls responsables et bénéficiaires de la misère organisée, ce sont les actionnaires, les patrons, et les politiciens qui se veulent nos maîtres.

Oubliées les causes de l'immigration :

- Un système capitaliste qui exploite et réprime les peuples à l'échelle mondiale.
- Un système qui organise rationnellement la misère et la famine à une époque où la technologie permet l'abondance et une production suffisante pour satisfaire les besoins de l'ensemble de la population mondiale.
- Un système qui pousse à la fuite des travailleur(se)s qui cherchent avant tout à survivre, légitimement.

Tant que capitalisme, Etat et (néo)colonialisme perdureront, ils utiliseront la misère et la faim, les frontières et les barrières «nationales» pour nous diviser. Ils n'ont rien d'une fatalité, si nous nous y mettons toutes et tous, exploité-e-s par delà les frontières. En faisant vivre la solidarité plutôt que la division et la concurrence. Nous sommes avant tout des êtres humains. Tout être humain a droit à la vie, à la dignité et à la satisfaction de ses besoins fondamentaux, comme à la libre circulation. Notre avenir est dans le partage des richesses et la libre circulation des êtres quand aujourd'hui, seuls les marchandises et les biens le peuvent. Notre avenir est dans une société humaine mondiale sans patrie ni frontière, qui pourra vraiment placer la satisfaction des besoins au coeur de la question sociale.

**A ce système capitaliste affameur, nous ne nous résignons jamais ! Le partage des richesses est plus que jamais d'actualité !**

Sam

GPA Perpignan

*Infos et Analyses Libertaires, journal de la  
Coordination des Groupes Anarchistes.  
Directeur de la publication: Edward Sarboni.  
Rédaction et administration:  
C.E.S. BP 233  
66002 Perpignan cedex.  
ISSN 07514530.  
Dépot légal 1<sup>er</sup> trimestre 2006.  
N° 57  
Conception graphique : NONO et Jiémé*

Ce journal aborde des thèmes qui vous intéressent, vous souhaitez soutenir la **Coordination des Groupes Anarchistes**, faites-nous le savoir en demandant 3 N° gratuits, ou en vous abonnant à 6 N° pour un an, au prix de 8 Eus. Si une version informatique vous convient mieux, fournir une adresse électronique. Remplir le formulaire ci-dessous et l'envoyer au secrétariat (adresse ci-contre)

Nom:	Prénom:
Adresse:	
Code postal:	Ville:
Souhaite recevoir 3 N° Infos & Analyses libertaires gratuits	Envoyer un courrier avec 3 enveloppes format A5 comportant votre adresse et timbrées à 0,64€.
Souhaite s'abonner pour un an	Joindre un chèque de 8 Eus (Abonnement soutien 15 Eus)
Souhaite recevoir Infos & Analyses libertaires par mail.	Email:

**Pour contacter la Coordination des Groupes Anarchistes:**

Site Internet: <http://www.c-g-a.org/public/>

Courrier électronique: [secretariat@c-g-a.org](mailto:secretariat@c-g-a.org)

## La CGA à Montpellier

Secrétariat  
Groupe Un Autre Futur  
20, Rue Terral  
34000 MONTPELLIER  
(permanences le samedi de 14h à 19h)

## La CGA à Toulouse

Groupe Albert Camus  
36, Rue de Cugnaux  
31300 TOULOUSE  
(permanences le Mardi de 18h à 20h)

## La CGA à Perpignan

Groupe Puig Antich  
2, rue Théodore Guiter  
*Ecrire à: C/O CES, BP 233  
66002 PERPIGNAN CEDEX*  
Permanence tous les samedis  
de 15 à 19 heures en hiver et de 17 à 19 heures en été

## La CGA à Auch

Groupe Les Fédérés  
c/o Secrétariat CGA  
20, Rue Terral  
34000 MONTPELLIER

## La CGA dans la Cerdagne et le Capcir

Groupe Mata Negra  
c/o Secrétariat CGA  
20, Rue Terral  
34000 MONTPELLIER

## La CGA dans l'Aude

Liaison Aude  
C/O Secrétariat CGA  
20, Rue Terral  
34000 MONTPELLIER

## La CGA dans les Bouches du Rhône

Groupe Bouches du Rhône  
C/O Secrétariat CGA  
20, Rue Terral  
34000 MONTPELLIER

## La CGA en région Parisienne

Liaison Seine saint Denis  
e-mail [liaison93@c-g-a.org](mailto:liaison93@c-g-a.org)

## La CGA dans la Sarthe

Liaison Maurice Fayolle  
Permanence le 3ème samedi du mois de 14h30 à 17h, au 3ème étage de la maison des associations, 4 rue d'Arcole, Le Mans ( E-mail : [cga72@no-log.org](mailto:cga72@no-log.org) )